

# Sanitaire, social et médico-social

## Nom de la filière : Sanitaire, social et médico-social

**Descriptif des activités constituant la filière :** hébergement, soins des personnes âgées, des personnes dépendantes, hébergement, soins, prise en charge des personnes handicapées, aide à domicile (personnes âgées, personnes handicapées), protection de l'enfance, petite enfance, lutte contre l'exclusion

**Convention collective filière :** Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées (CCN66), Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CCN 51), Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif (CHRS – Convention 3198) et Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (CCN BAD).

**OPCA de la filière :** UNIFAF ; UNIFORMATION (aide à domicile exclusivement)

**Liste des métiers de la filière, potentiellement éligibles aux Emplois d'Avenir :** auxiliaire de vie sociale, assistant familial, aide-soignant, agent de soin hospitalier, assistant de soins en gérontologie, aide médico psychologiques animateur, moniteur-éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, auxiliaire de puériculture.

Assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateur de jeunes enfants : restriction territoriale, cf ZRR ou ZUS.

Liste des diplômes pour exercer ces métiers : tous ces métiers sont réglementés et subordonnés à l'obtention d'un diplôme d'état éponyme

**Simulation du reste à charge :** Cette simulation porte sur des postes à temps complet (35h) dans le cadre des conventions collectives CCN51, CCN66 et l'Accord CHRS (sans ancienneté).

Au 1er janvier 2013	Accord CHRS			CCN51	CCN66
	SMIC	Groupe III	Groupe IV	SMIC	SMIC
Rémunération brute mensuelle	1 430 €	1 457 €	1 530 €	1 430 €	1 430 €
Salaire brut chargé *	2 030 €	2 068 €	2 171 €	2 049 €	2 030 €
Salaire brut chargé * avec la réduction de charges de sécurité sociale au titre des emplois d'avenir	1 627 €	1 665 €	1 768 €	1 645 €	1 627 €
Montant de l'Aide de l'Etat (75% du SMIC mensuel)	1 073 €	1 073 €	1 073 €	1 073 €	1 073 €
Reste à charge pour l'employeur	554 €	592 €	695 €	573 €	554 €

\* non inclus : le taux accident du travail, le versement transport, la formation continue et les charges fiscales (taxe sur les salaires...)

Source : Union Inter-Régionale Interfédérale des Organismes Privés Non Lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS PACA)

Fiche définie en partenariat avec : l'URIOPSS PACA



